

# OMPI



**SCIT/8/5**  
**ORIGINAL** : anglais  
**DATE** : 14 janvier 2004

**F**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

**COMITE PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION**

**COMITÉ PLÉNIER**  
**Huitième session**  
**Genève, 23 – 27 février 2004**

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET AIMS**

*Document établi par le Secrétariat*

## Rappel

1. Le système en place à la Division des finances (FINAUT) existe depuis plus de 16 ans et ses éléments fondamentaux sont restés pour l'essentiel inchangés, hormis quelques améliorations périphériques mineures, depuis son installation au milieu des années 80. Toutefois, des secteurs qui ont une incidence directe sur les nombreuses transactions financières effectuées par le Secrétariat ont considérablement évolué au cours de cette période et il est devenu urgent d'améliorer les fonctions des systèmes financiers, notamment en ce qui concerne les états financiers.
2. Dans le cadre du système intégré de gestion administrative (AIMS), le système FINAUT et le système de suivi des dépenses budgétaires (BETS) seront remplacés, des mécanismes de contrôle budgétaire seront intégrés et toutes les interfaces actuelles, manuelles ou assistées par ordinateur seront renforcées. La portée du projet AIMS a été définie par le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) à sa quatrième session plénière, tenue en décembre 1999, et redéfinie à sa cinquième session plénière, tenue en juillet 2000 (voir l'annexe I du document SCIT/4/2 et les documents SCIT/5/6 et SCIT/5/10).
3. Le présent document contient un rapport sur l'état d'avancement du projet AIMS à ce jour.

### Progrès accomplis

4. D'une manière générale, le projet avance bien et des résultats importants ont été obtenus. Des progrès remarquables ont été enregistrés en ce qui concerne le système de contrôle des dépenses (y compris la comptabilité générale) et du budget; la formation des utilisateurs, les tests d'acceptation par les utilisateurs et la conversion de données sont en cours, et la partie du système qui concerne les dépenses devrait entrer en service comme prévu en janvier 2004. Cependant, des retards importants dans l'acquisition de ressources techniques essentielles ont eu des incidences sur les résultats intermédiaires du projet; en particulier, les fonctions d'établissement d'états financiers ont été limitées aux activités hautement prioritaires et la date de mise en service des fonctions relatives aux recettes a été reportée pour l'instant d'environ deux mois (de mars à mai 2004). Le système des recettes est complexe et techniquement difficile à mettre en œuvre en raison des interfaces nombreuses et diverses qui doivent être mises en œuvre et des exigences particulières liées aux procédures de comptabilité des recettes de l'OMPI. Un nouveau retard dans la livraison du système relatif aux recettes semble inévitable malgré les efforts déployés pour limiter les risques inhérents à l'indisponibilité de ressources techniques essentielles.

### Résultats intermédiaires prévus ou obtenus

5. Après examen attentif des soumissions émanant des principaux fournisseurs de services de mise en œuvre du logiciel de planification des ressources d'entreprise PeopleSoft, un contrat de louage de services (conception et mise en œuvre) a été signé le 18 mars 2003 avec un partenaire chargé de la mise en œuvre de ce logiciel.

6. Le logiciel PeopleSoft a été installé sur les serveurs de développement et de production par la Division de l'informatique. Après l'acquisition et l'installation de la dernière version du logiciel Financial, des difficultés techniques considérables ont dû être résolues pour faire en sorte que le logiciel soit prêt à fonctionner avec toutes les adjonctions et corrections nécessaires.

7. Le cahier des charges relatif aux recettes a été établi et la conception du système des recettes a été modifiée de façon à prévoir la mise au point de prototypes plus développés car l'approbation des utilisateurs du logiciel relatif aux recettes a été difficile à obtenir au moyen d'études approfondies des fonctions standard proposées. Cette situation découle essentiellement des inadéquations (déjà décelées et connues pendant la phase d'évaluation) entre les fonctions requises et les fonctions offertes par le logiciel disponible ou le programme standard.

### Résultats intermédiaires à venir

8. Les résultats intermédiaires ci-après sont prévus pour les six premiers mois de l'année 2004 :

- la mise en service du système des dépenses est prévue pour janvier 2004; les états prioritaires seront établis en premier et les activités se poursuivront de façon à étendre les fonctions d'établissement des états financiers pendant la période allant de janvier à mars 2004.

- la planification des essais portant sur le système des recettes, concernant en particulier l'interface et l'intégration, débutera en janvier 2004. La mise au point du système des recettes sera terminée d'ici à février 2004, notamment en ce qui concerne la réalisation du prototype et de toutes les interfaces.

### Questions essentielles

9. La mise en service du système des recettes, initialement prévue pour mai 2004, est reprogrammée pour juillet 2004. Malgré les ressources supplémentaires allouées à ce jour par le partenaire chargé de la mise en œuvre pour compenser le manque de ressources de l'OMPI dans le domaine informatique, le niveau actuel des ressources extérieures approuvées ne permet aucun autre retard. De plus, la réaffectation des journées de travail prévues dans le contrat signé avec le partenaire chargé de la mise en œuvre pour la réalisation des travaux techniques relatifs au système des recettes entraînera une réduction générale du nombre de journées de travail de ce partenaire consacrées à l'exécution de la tâche initiale.

10. Le système de gestion des finances et du budget AIMS sera une application essentielle utilisée par plus de 80 personnes au sein de l'Organisation. La nécessité de prévoir un appui approprié au système de production sera prise en considération lors de l'élaboration d'un accord sur le niveau de services entre le secteur du programme relatif aux techniques de l'information et les principaux secteurs d'activité de l'OMPI.

*11. Le SCIT plénier est invité à prendre note du contenu du présent document et à faire part de ses observations à ce sujet.*

[Fin du document]